

GUIDE

# CODE ETHIQUE FOURNISSEURS



**EUTELSAT**

Chers fournisseurs,

Eutelsat fait partie des plus grands opérateurs de satellites au monde et révolutionne l'économie numérique. A ce titre, un devoir de transparence s'impose à notre entreprise et nous nous devons d'être exemplaires quant aux valeurs et principes qui gouvernent nos pratiques professionnelles auxquelles doivent adhérer nos fournisseurs.

Ce code de conduite dédié aux fournisseurs (ci-après le « Code ») s'inspire des 10 principes fondateurs du Pacte Mondial des Nations Unies dont Eutelsat est signataire et reflète les valeurs et principes en matière d'éthique, de respect des droits de l'Homme et du droit du travail, des normes environnementales et de lutte contre la corruption qu'Eutelsat souhaite promouvoir dans l'exercice quotidien de ses activités, conformément à la Charte éthique d'Eutelsat.

Eutelsat applique ces valeurs et principes dans l'exercice de chacune de ses activités, et attend de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à se conformer aux normes énoncées dans le Code mais aussi qu'ils s'assurent du respect du Code par leurs employés, fournisseurs, sous-traitants ainsi que toute autre entité impliquée dans l'exécution du contrat conclu avec Eutelsat.

# RESPECT DES LOIS ET NORMES INTERNATIONALES

Il est attendu des fournisseurs qu'ils agissent conformément à l'ensemble des normes régissant le système juridique dans lequel ils évoluent, et notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- Le Pacte Mondial des Nations Unies,
- Les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail,
- Les Législations nationales des pays dans lesquels ils sont implantés.

# INTÉGRITÉ ET ÉTHIQUE COMMERCIALE

- **Lutte contre la corruption et le trafic d'influence :**

Eutelsat a mis en place une politique de tolérance zéro dans le cadre de la lutte contre la corruption. La corruption est une cause majeure de pauvreté, de mauvaise répartition des richesses et constitue un frein au développement économique et social des pays en voie de développement. Eutelsat n'accepte aucune forme de corruption ou de trafic d'influence de la part de ses employés et partenaires commerciaux<sup>1</sup>. Les fournisseurs s'engagent à une stricte conformité avec les législations nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption lors des négociations et exécutions de contrats avec Eutelsat. Les fournisseurs prennent les mesures nécessaires à la prévention, la détection et la sanction de tout fait constitutif de corruption ou de trafic d'influence.

- **Lutte contre le blanchiment d'argent :**

Le blanchiment d'argent est une activité criminelle contraire à l'ensemble des valeurs défendues par Eutelsat. Dès lors, il est attendu des fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures appropriées visant à lutter efficacement contre le blanchiment d'argent.

- **Conflits d'intérêts :**

Les fournisseurs doivent s'efforcer de prévenir la survenance de situations pouvant entraîner un conflit d'intérêts dans le cadre de leur relation commerciale avec Eutelsat. Tout conflit d'intérêts, potentiel comme avéré, doit être divulgué à Eutelsat dès lors que le fournisseur en a connaissance.

- **Respect des règles applicables en matière de droit de la concurrence :**

Le principe de libre concurrence et la prohibition des abus en la matière favorise le développement de marchés sains et assure la protection des acteurs économiques. Les fournisseurs doivent s'assurer du respect strict des normes concurrentielles applicables. Sont ainsi strictement interdits la concurrence déloyale, les ententes illicites et l'abus de position dominante.

- **Protection des données personnelles :**

Eutelsat est engagé dans un processus dynamique de respect des normes de protection des données personnelles. Les fournisseurs doivent se conformer au cadre juridique qui régit les traitements de données qu'ils mettent en œuvre en respectant toute norme qui leur est applicable.

- **Propriété intellectuelle et confidentialité :**

Les fournisseurs doivent protéger tous les droits liés à la propriété intellectuelle d'Eutelsat, ainsi que les secrets commerciaux et les informations exclusives échangés à l'occasion de la négociation, la conclusion et l'exécution du contrat avec Eutelsat. Ils doivent également protéger ces informations de tout accès non autorisé, destruction, modification, utilisation et divulgation.

- **Cadeaux et invitations :**

les cadeaux et invitations de faible valeur sans aucune contrepartie constituent une pratique acceptable dans le cadre de relations d'affaires lorsqu'ils sont faits en toute transparence et conformément aux lois et usages locaux. Eutelsat s'est doté d'une politique régissant les cadeaux et invitations offerts et reçus qui prohibe les cadeaux ou invitations visant à obtenir de leur bénéficiaire une faveur indue en contrepartie de l'avantage qui lui est procuré.

# RESPECT DE LA PERSONNE HUMAINE

Le respect des collaborateurs et de la personne humaine est une valeur cardinale d'Eutelsat. Eutelsat est convaincue que la viabilité et le dynamisme de son activité dépendent sensiblement de la qualité de vie et de travail de ses collaborateurs. Eutelsat attend de ses fournisseurs qu'ils partagent cette approche.

La prise en considération de cette valeur implique le respect des principes suivants:

- **Principe de dignité humaine**

Les fournisseurs s'engagent formellement à proscrire et réprimer tout traitement inhumain ou dégradant.

Les fournisseurs contribuent à créer un environnement de travail conforme aux normes sanitaires et de sécurité propres à leur activité et mode de production et exempt de toute forme de harcèlement, violence ou mauvais traitements.

La traite d'êtres humains et l'esclavage moderne sont des fléaux qu'Eutelsat condamne fermement. Il appartient aux fournisseurs de s'assurer que chacun de leurs collaborateurs dispose de la liberté de travailler et de quitter son emploi sous un préavis raisonnable.

Le travail des mineurs n'est possible qu'à la condition qu'il s'inscrive dans un projet pédagogique, tel qu'un stage et des contrats d'apprentissage, dans le respect des réglementations locales applicables.

- **Principe d'égalité, refus de toute discrimination**

L'égalité est une valeur constitutionnelle française. Les fournisseurs veillent à exclure toute discrimination tant à l'occasion de l'embauche de leurs collaborateurs, que tout au long de leurs collaborations. A ce titre, est strictement proscrite toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'origine, la religion, l'appartenance politique, syndicale, l'état de grossesse, l'orientation ou la vie sexuelle des personnes.

- **Principe de liberté d'association**

Les fournisseurs doivent garantir à leurs employés la liberté de rejoindre une association légale sans que cela ne puisse être une cause de sanctions ou de représailles.

# RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles sont essentielles au maintien et au développement de l'activité économique. Le respect de l'environnement dans lequel les sociétés évoluent est fondamental. Eutelsat exige de tous ses fournisseurs sans exception qu'ils respectent scrupuleusement les normes environnementales nationales et internationales applicables tout au long de leur chaîne d'approvisionnement. Eutelsat recommande également à ses fournisseurs d'être proactifs dans la conservation d'un environnement viable. Il leur revient d'anticiper les risques environnementaux liés à leurs activités, de choisir des matières premières, modes de production et de transports plus durables.

Cette recommandation passe notamment par un comportement responsable et un développement de la Responsabilité Environnementale et Sociale des fournisseurs.

A ce titre, Eutelsat accompagne ses collaborateurs dans cette démarche, en les encourageant à privilégier les mobilités douces.



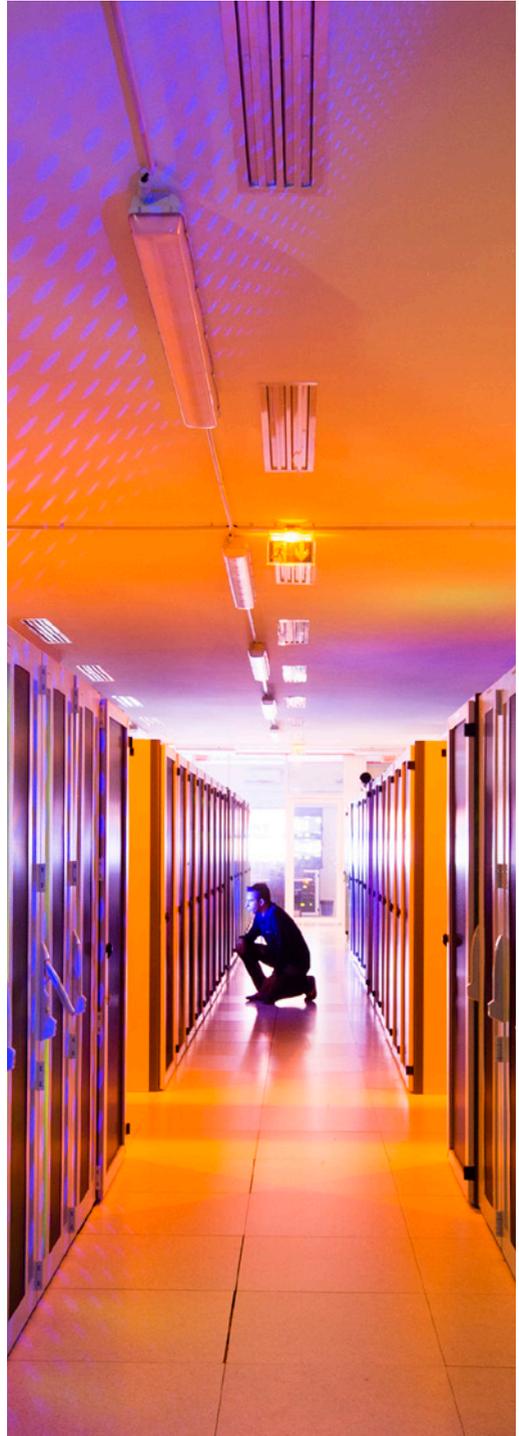
# RESPECT DU CODE ETHIQUE DES FOURNISSEURS

Par la conclusion de tout contrat de fourniture avec Eutelsat, les fournisseurs s'engagent à respecter le Code tout au long de leur collaboration avec Eutelsat.

Eutelsat se réserve le droit d'auditer et de vérifier les pratiques mises en œuvre par les fournisseurs, qui garderont une documentation suffisante pour permettre ce contrôle.

En cas de manquement aux dispositions de ce Code, les fournisseurs s'engagent à en avertir Eutelsat dès qu'ils auront ou auraient dû avoir connaissance dudit manquement.

Nonobstant ce qui a été précédemment mentionné, les manquements au Code par les fournisseurs, leurs employés, fournisseurs, sous-traitants ainsi que toute autre entité impliquée dans l'exécution du contrat conclu avec Eutelsat pourront être sanctionnés par Eutelsat notamment par la suspension de la collaboration, ou la résiliation de celle-ci.



70 rue Balard  
75015 Paris  
France  
[www.eutelsat.com](http://www.eutelsat.com)  
+ 33 1 53 98 47 47

2020



**eUTELSAT**

Infinite connectivity